

CONSULTATION PROGRAMMES 2008 :

IMAGES D'EPINAL, VIEILLES CARTES et

«CHAMBOULETOUT» !

Proposition de mode d'emploi de la demi-journée banalisée

SUD Education invite les enseignants :

- à ne pas être dupes du simulacre de consultation qui leur est proposé,

- à dénoncer la réduction horaire hebdomadaire des enseignements en sciences, histoire, géographie, dans le domaine artistique…

- à faire remonter, en conseil des maîtres, le rejet de ces nouveaux programmes en inscrivant, par exemple, sur la page 2 la motion proposée et à s'abstenir de formuler d'autres remarques sur les pages suivantes (de toute façon, ça ne servira à rien !).

Les Inspections académiques nous donnent à « lire » en 10 jours le projet 2 008 de programmes du primaire élaboré «en secret». L'Education nationale nous octroie, généreusement, une demi-journée banalisée en mars (différente dans chaque académie) pour « dire et écrire » notre avis.

Qui est assez candide pour croire que le ministre reverra sa copie si une majorité de collègues les rejette alors qu'il ne respecte même pas les formes en matière d'élaboration des programmes eux-mêmes puisqu'ils entreront en application dès la rentrée de septembre 2008 ? (1)

La ficelle est un peu grosse. Rappelons-nous "le grand débat sur l'école" en 2003.

Comment peut-il accuser de tous les maux les programmes de 2002 alors qu'aucun bilan ne peut en être établi ? À ce jour, les enfants de CE2/CM1/CM2 ont débuté leur scolarité avec les programmes de 1995. La formation continue des maîtres a fait défaut, le temps d'appropriation a été extrêmement court, les conditions de mise en oeuvre n'ont pas été optimales.

Simplicité contre cohérence.

Le ministre se vante de la clarté de ses programmes. Qui peut y croire alors que d'un côté, on évoque les cycles, on parle de liberté pédagogique et de l'autre les contenus à enseigner augmentent.

D'autre part, le volume horaire global diminue de 2 heures chaque semaine, les

(Suite page 2)

Proposition de motion du conseil des maîtres sur les nouveaux programmes à faire inscrire :

Ecole
à Madame l'IEN de la circonscription de…………
ou à Monsieur l'IEN de la circonscription de…………

Ce 29 mars 2008, le conseil des maîtres de l'école …………… a étudié avec la plus grande attention le projet de nouveaux programmes pour l'école primaire et les progressions des apprentissages soumis à consultation.

- **Constatant qu'aucun horaire précis n'est fixé,**
- **Constatant que la faible part horaire réservée aux arts, à l'histoire, à la géographie, aux sciences, remet en cause la dimension culturelle de l'école,**
- **Constatant que la programmation très détaillée, année par année, remet en cause la notion de cycle,**
- **Constatant que la liberté pédagogique n'existe plus,**
- **Constatant la conception mécaniste sous-entendue des apprentissages,**

le Conseil des maîtres après en avoir débattu, déclare que le projet de nouveaux programmes de l'école primaire constitue une régression pour les élèves dans leurs apprentissages, pour les enseignants mais aussi pour l'école.

Il exprime, à l'unanimité des membres présents, le rejet de ces programmes.

L'équipe enseignante

SUD-EDUCATION 83
1 rue Muscatelli - 83000 TOULON
Tél / Fax : 04 94 21 81 89 - contact@sudeduc83.org - www.sudeduc83.org



(Suite de la page 1)

répartitions horaires ne sont pas définies, on impose des progressions

annuelles strictes dans les domaines du français et des mathématiques, la liberté est assujettie à l'obligation de réussite quantifiable par évaluation (3).

Sport contre culture.

L'éducation artistique, l'histoire, la géographie, les sciences sont mises au régime sec. Par contre le sport, sans doute parce qu'il développe l'esprit de compétition et véhicule les idées marchandes à travers la publicité pour les marques, se voit réserver une place de choix dans les programmes de l'école de 2 008 (4).
La liste des connaissances à acquérir en histoire et en géographie fleure bon les images d'Epinal et pourquoi accorder tant d'importance pour les cartes de géographie à l'ère des nouvelles technologies ?

Rédaction, récitation, instruction civique, calcul contre esprit critique

Retour au français (exit la maîtrise de la langue !), avec les leçons de grammaire, conjugaison le vocabulaire, l'écriture, et la tant regrettée … rédaction. Que dire de la poésie abordée sous l'angle de la récitation ! Avec un tel programme plus de littérature ! En maths, règle de trois et techniques opératoires sont censées former enfin les bons esprits attendus au collège.

L'instruction civique et la morale sont réhabilitées en primaire. En maternelle on doit d'apprendre les règles de civilité et les principe d'un comportement conforme à la morale (5), pour devenir un bon petit élève.

Un retour en arrière au pas de charge

En maternelle et en GS, retour de la syllabique en douce ET apprentissage anticipé de la lecture par la première étape de la syllabique (étude des graphèmes élémentaires une lettre = un phonème), apprentissages des règles de vie en classe strictes (!) : écouter en silence, respecter le thème abordé (en lien avec l'accent mis sur le lexique et la syntaxe, au détriment du dialogue et de l'intention de communication liée au respect de la parole).
En CP : outre le vouvoiement de l'enseignant, se lever quand un adulte rentre dans la classe, morale liée à des maximes "Ne pas faire à autrui ce que je ne voudrais pas qu'il me fasse".
Au CP et CE1 : instruction civique et morale avec au chapitre éducation à la santé : "se laver les mains et les dents" (et c'est tout ??).
Retour à l'idée de la mémoire comme preuve d'apprentissage : apprendre des règles, des poésies, des noms, des dates, des oeuvres d'arts.
En CE2, CM1, CM2 : la liste de références en histoire des arts est fermée même si le maître peut "les compléter dans le même esprit" (exemple : époque contemporaine, musique : Piaf, Brel, Brassens, Beatles. Point final ! !)

Priorité à l'évaluation : le credo à décliner !

"Liberté pédagogique" oui mais il faudra "rendre compte des acquis des élèves" ; ce qui " constituera un instrument de comparaison des effets des différentes pratiques pédagogiques mais aussi un outil de mesure incontestable des résultats de l'école".
D'où à court-terme le salaire au mérite et la réduction de l'enseignement à ce qui est évaluable, c'est à dire avoir de bons résultats donc un bon salaire ! ! D'ailleurs le retour au par coeur revendiqué dans les programmes est facilement "notable". Par contre, les méthodes, la compréhension, la capacité d'analyse ou de raisonnement sont plus difficilement évaluables.

Notes.

(1). «Les programmes ne peuvent entrer en vigueur que douze mois au moins après leur publication, sauf décision expresse du ministre chargé de l'éducation ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur, prise après avis du Conseil supérieur de l'éducation » article D 311-5 du Code de l'éducation. Le Haut Conseil de l'éducation « émet un avis et peut formuler des propositions à la demande du ministre chargé de l'éducation nationale sur les questions relatives à la pédagogie, aux programmes, aux modes d'évaluation des connaissances des élèves, à l'organisation et aux résultats du système éducatif et à la formation des enseignants. Ses avis et propositions sont rendus publics». article L230-2 du Code de l'éducation

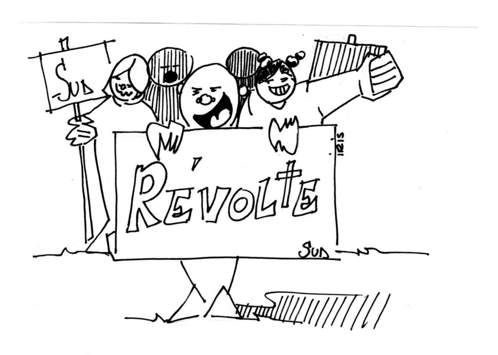
(2). L'ambition retrouvée de l'école primaire passe par des programmes plus courts, plus clairs et plus ambitieux : tel est l'objectif des programmes présentés ci-après. Nouveaux programmes de l'école primaire- Préambule -Page 3

(3). Les programmes nationaux de l'école primaire définissent pour chaque domaine d'enseignement les connaissances et compétences à atteindre dans le cadre des cycles ainsi que la progression annuelle à suivre pour les atteindre en français et en mathématiques. Ils laissent cependant libre le choix des méthodes et des démarches, témoignant ainsi de la confiance accordée aux maîtres pour une mise en oeuvre adaptée aux élèves. La liberté pédagogique induit une responsabilité : son exercice suppose des capacités de réflexion sur les pratiques et leurs effets.
Elle implique aussi, pour les maîtres, l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves. Cette évaluation régulière du niveau des élèves constituera non seulement un instrument de comparaison des effets des différentes pratiques pédagogiques mais aussi un outil de mesure incontestable des résultats de l'école.
Nouveaux programmes de l'école primaire- Préambule -Page 3

(4) Le Ministre pense-il qu'ajouter une heure de sport par semaine compense la perte de deux heures d'enseignement hebdomadaire ? Veut-on faire courir plus et apprendre moins ? FCPE Nouveaux programmes, les grands-parents retrouvent leur école ! - 21 janvier 2008

(5) Nouveaux programmes de l'école primaire- Programme de l'école maternelle- Devenir élève -Page 6

Exemples de contradictions entre la réduction du temps d'enseignement et l'augmentation des objectifs :
-CM2 : retour de la division d'un nombre décimal par un entier ; retour de la règle de trois comme outil permettant de résoudre des problèmes d'échelles, de vitesse moyenne (revoilà les trains qui se croisent et les baignoires qui fuient).
Un outil à apprendre par coeur pour résoudre des problèmes, mais sans comprendre correctement le lien avec la proportionnalité.



SUD-EDUCATION 83
1 rue Muscatelli - 83000 TOULON
Tél / Fax : 04 94 21 81 89 - contact@sudeduc83.org - www.sudeduc83.org